



Objectifs de la formation

Perfectionner sa connaissance du Statut de l' élu local et Mieux appréhender la fonction d' élu en regard notamment des droits de l' élu local, de sa situation professionnelle, sociale, fiscale et patrimoniale

Mardi 13 juin 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

De 9h à 12h
De 14h à 17h

Public : élus communaux et
intercommunaux

**Effectif limité : 15
participants**

Méthode

Apports théoriques

- Participation active
- Exercices pratiques
- Document pédagogique remis aux participants

>> [S'inscrire via l'UDM24](#)
[Financement par la commune](#)

Ou bien

>> [Utiliser votre DIF élu](#)
[Financement par la CDC](#)

Programme

- **Élus et activité professionnelle**
 - Conciliation avec son activité professionnelle
 - Cessation d'activité
- **Élus et protection sociale**
 - Affiliation au régime général
- **Élus et indemnités**
 - Indemnités des élus communaux et intercommunaux
 - Fiscalisation des indemnités
- **Élus et remboursement de frais**
- **Élus et protection au cours du mandat**
 - Protection fonctionnelle des élus
 - Assurance personnelle de l' élu
- **Élus et droit à la formation**
- **Élus et retraite – fin de mandat**

Intervenant : Claude REY

Directeur de l'Union des Maires de la
Dordogne